

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 4 août 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juillet 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre ANTONETTI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul GIUDICELLI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI et Jean-Pierre SAMPIERI
Présents : 9	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zelia BERQUEZ-QUILICHINI et Félix SANTARELLI
Votants : 11	Etaient absents : Mathieu CESARI, Caroline CUCCHI, Jean-Vincent TOMASI et Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Echange de la parcelle B 441 (WIRTZ Sylvie) avec la parcelle B 1333 (Commune)

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la demande de Madame Sylvie WIRTZ en date du 1^{er} août 2023 pour l'échange de la parcelle B 441 avec la parcelle communale B 1333 ;

Il est proposé d'accepter l'échange de la parcelle B 441 située lieu-dit Puzzachedda, d'une superficie de 562 m², appartenant à Madame Sylvie WIRTZ, avec un détachement d'une superficie identique de la parcelle B 1333 située lieu-dit Piatonu , appartenant à la commune.


Où le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'échange de la parcelle B 441 appartenant à Madame Sylvie WIRTZ avec un détachement d'une superficie identique de la parcelle B 1333 appartenant à la commune de Pianottoli-Caldarello ;

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	—
ABSTENTION :	—
NON PARTICIPATION :	—

Affichée et transmise en Préfecture le : 11/08/2023	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 4 août 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/08/2023</p> <p>Le Maire </p> <p>Charles-Henri BIANCONI</p>
--	---